

---

## « Je prends part à votre douleur... » : la lettre de consolation à Port-Royal

Agnès Cousson

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rhetorique/530>  
DOI : 10.4000/rhetorique.530  
ISSN : 2270-6909

### Éditeur

UGA Éditions/Université Grenoble Alpes

### Édition imprimée

ISBN : 978-2-37747-010-5

### Référence électronique

Agnès Cousson, « « Je prends part à votre douleur... » : la lettre de consolation à Port-Royal », *Exercices de rhétorique* [En ligne], 9 | 2017, mis en ligne le 21 juin 2017, consulté le 12 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/rhetorique/530> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rhetorique.530>

---

Ce document a été généré automatiquement le 12 septembre 2020.



Les contenus de la revue *Exercices de rhétorique* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International.

---

# « Je prends part à votre douleur... » : la lettre de consolation à Port-Royal

Agnès Cousson

---

- 1 Les lettres de consolation sont nombreuses au monastère de Port-Royal, écrites pour la plupart par les abbesses issues de la famille Arnauld, Angélique et Agnès Arnauld, Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly<sup>1</sup>, par les hommes de la communauté, confesseurs et Solitaires (nom donné aux hommes du monde qui se sont retirés à Port-Royal pour vivre dans la solitude et l'étude), ou encore par des proches des religieuses. La charge de supérieure implique la rédaction de ces lettres de circonstance, écrites souvent au nom de la communauté. Si le deuil touche un membre de la famille d'une moniale, celle-ci est autorisée à s'adresser directement aux siens. Les destinataires, hommes ou femmes, varient : des membres de la famille, des amis, et des moniales d'une autre congrégation. Consoler l'autre affecté par un deuil est le dessein principal de ces lettres, mais pas l'unique. Une autre forme de consolation apparaît, celle qui consiste à s'encourager ou à reconforter un tiers durant les persécutions infligées à la communauté par le roi, suite au refus d'une partie des religieuses de signer le Formulaire condamnant des propositions attribuées à Jansénius<sup>2</sup>, particulièrement durant les années de captivité collective à Port-Royal des Champs, de 1665 à 1669. Les religieuses résistantes à la signature sont alors privées de sacrements, de lettres, de visites, et de leurs confesseurs, chassés du monastère. La lettre devient en soi une « consolation », un appui moral contre la tentative du découragement. La vertu cathartique de l'écriture explique la satisfaction procurée par la rédaction. La lettre offre au sujet un lieu d'expression de ses sentiments. Elle est un « bras de chair » dont les moniales tentent de faire un usage modéré, conformément aux règles du couvent, mais dont elles reconnaissent la nécessité. De même la réception d'une lettre fait-elle l'objet de sentiments contraires. Elle est décriée en tant qu'objet profane auquel il convient de ne pas s'attacher, et en même temps, ce signe visible de l'affection d'un proche est une « consolation » sensible bienvenue, voire attendue<sup>3</sup>.
- 2 Nous retiendrons pour cette étude les caractéristiques des lettres de consolation dites classiques, c'est-à-dire celles qui font suite à un décès. Nous dégagerons les passages

obligés et les variantes du genre, de manière à mettre en avant la variété d'une forme par essence réglée, et vouée à une relative banalité. Qu'est-ce que « consoler » ? Qui est à même de le faire avec efficacité, et comment ? Y a-t-il un consolateur idéal ? La lettre d'Angélique de Saint-Jean à sa belle-sœur Mme de Pomponne, affligée par la mort de sa fillette en 1662, caractéristique de ce genre d'écrit, servira d'illustration et de complément à nos propos. Elle offre un exemple traditionnel et en même temps original, de *consolatio*.

- 3 Les lettres de Port-Royal adoptent et souvent adaptent le schéma ordinaire des lettres de consolation au XVII<sup>e</sup> siècle, caractérisées par sept thèmes, ainsi répertoriés par Constance Cagnat<sup>4</sup> :
  - l'assurance de sympathie ;
  - l'éloge du défunt (absent quand il s'agit d'un jeune enfant, décédé avant d'avoir pu manifester des qualités spirituelles) ;
  - l'éloge du destinataire ;
  - les raisons d'espérer le salut du défunt ;
  - la mort n'est pas un mal, mais un bien pour le défunt, et il convient de s'en réjouir ;
  - le devoir de limiter l'affliction ;
  - le devoir de soumission aux décrets divins.
  
- 4 Les lettres de consolation de Port-Royal reprennent les lieux de passage obligés du genre. La mort est une « perte » pour les vivants, et « un grand gain pour ceux à qui elle acquiert un salut éternel », rappelle Angélique de Saint-Jean<sup>5</sup>. La mère Agnès se corrige après avoir utilisé le mot « perte » à propos de la mort du fils de la duchesse de Longueville : « Je me reprends, et je fais scrupule de prononcer ce mot de perte, puisque cette bénite créature, qui n'est perdue que pour la terre, a été enrichie d'un bien éternel<sup>6</sup> ». Le jeu sur l'opposition des termes, qui correspondent respectivement aux points de vue de la nature et de la foi, exprime la manière dont il faut envisager la mort. Le choix et l'usage des mots sont importants : les termes utilisés miment le travail de détachement imposé au chrétien et le travail de substitution des sentiments attendu : du chagrin à la joie. Pleurer signifie penser à soi, signe d'un amour-propre que Dieu condamne<sup>7</sup>, quand la foi impose de lui sacrifier sa douleur. Le repli sur soi engendré par la douleur doit laisser place à un mouvement d'élévation du cœur vers Dieu. Le discours consolatoire oppose ainsi régulièrement la nature et la foi, à l'aide de liens logiques, conjonctions de coordinations et adverbes, qui donnent la priorité à la seconde sur la première. M. de Sainte-Marthe, confesseur à Port-Royal, reconnaît sa tristesse de la mort de la mère Angélique, et même ses pleurs. Il rétablit ainsi la règle dans une conclusion qui montre sa maturité spirituelle : « Mais lorsque la foi m'a fait faire quelque réflexion sur ces sentiments, je les ai condamnés<sup>8</sup> ».
  
- 5 Parmi les lieux communs, mentionnons la conscience d'importuner l'autre dans un moment de souffrance. La formule sert d'introduction à la mère Agnès dans sa lettre à Blaise Pascal, endeuillé par la mort de sa sœur Jacqueline : « Encore que les consolations soient importunes dans les grandes afflictions comme est la vôtre, je me promets que vous recevrez ce billet comme une marque du respect qui me porte à vous rendre mes très humbles devoirs<sup>9</sup> ». Cette précaution oratoire prise, la consolation peut commencer. De même, la difficulté de supporter la souffrance de celui qu'on veut consoler est-elle un autre élément récurrent. « Je ne puis soutenir la pensée de l'état où vous vous trouvez tout d'un coup », avoue Angélique de Saint-Jean, à son frère Arnauld de Luzancy, après la mort de leur cousin Sacy. Elle propose ceci : « Le présent et l'avenir

sont quelque chose où on se perd, mais pardons-nous en Dieu, et nous abandonnons à sa Providence. C'est l'unique moyen de n'être pas abandonné<sup>10</sup> ». Les polyptotes expriment le devoir, qui veut que le chrétien se perde en Dieu pour éviter de se perdre lui-même. La figure de style engendre un phénomène incantatoire hypnotique qui vise à engourdir la nature, dessein de la rhétorique de la répétition des lettres à portée morale des abbesses. Le ressassement des mêmes injonctions doit endiguer la force des sentiments humains dans le cœur, par une opposition systématique de la règle<sup>11</sup>. L'insuffisance du langage à vaincre une douleur indicible est un *topos* du genre. Face au deuil, la rencontre, les gestes, la compassion silencieuse dans la prière sont jugés plus efficaces. « Que ne vous pouvons-nous tenir ici, ma très chère sœur, pour être toujours auprès de vous pour vous témoigner par des effets et non par des paroles ce que nous souffrons de votre douleur », s'exclame la mère Agnès, dans une lettre à la marquise de Sablé, qui vient de perdre son fils<sup>12</sup>. Autre lieu commun, la nécessité de l'amitié spirituelle, amour de l'autre en Dieu. Si l'attache aux « créatures » est reconnue légitime, elle doit pourtant être mesurée au profit d'un amour intense de Dieu seul.

- 6 La morale de saint Augustin, en vigueur à Port-Royal, appelle l'approfondissement du cinquième thème (la mort est un « bien »), qui autorise des réflexions morales autour des sous-thèmes de la vie et de la mort qu'il contient. La vie est décrite en termes de « périls », de « dangers », de « corruption ». Elle est une « épreuve », une tentation permanente à « pécher », une « prison », et la mort est par opposition la « libération finale », l'accès au « repos ». Les lettres rappellent le « bon usage » de la vie, qui consiste paradoxalement à apprendre à mourir, c'est-à-dire à se détacher des choses terrestres, biens matériels ou « créatures », par essence sources d'inquiétude et de peine, car vouées à disparaître, et à s'attacher à Dieu, « Souverain bien », garant du vrai bonheur en raison de sa nature immuable. La vie terrestre est un « passage », un « voyage » que le chrétien doit mettre à profit pour gagner son salut.
- 7 Genre codifié, la lettre de consolation n'est pas pour autant un genre figé à Port-Royal. Plusieurs critères influent sur sa composition (thèmes, vocabulaire, images), lui conférant des possibilités de variations. L'âge du destinataire, son statut social, les liens qui unissent les correspondants par exemple. Le lien de parenté entre Angélique de Saint-Jean et Mme de Bosroger (sa nièce et cousine, également son ancienne pensionnaire à Port-Royal) autorise une lettre de consolation marquée par une familiarité et un ton injonctif absents de la lettre à Mme de Pomponne. Or toutes deux souffrent d'un même deuil, celui d'un enfant nouveau-né. La *consolatio* à Mme de Bosroger commence par le rappel de la manière de considérer la mort : « En quelle qualité vous considérerais-je, ma très chère nièce, pour proportionner mes paroles à vos sentiments dans cette occasion ? Car la qualité de chrétienne et celle de mère en produisent de fort différents. Il faut se réjouir avec la première qui se réjouit avec très grande raison du plus grand bonheur qui put jamais arriver à un enfant qu'on aimait. Mais il faut par un autre devoir de piété, pleurer avec la seconde qui pleure par des sentiments naturels qu'on ne peut blâmer, et dont on peut faire un fort bon usage<sup>13</sup> ».
- 8 Les différentes fonctions qui lui sont allouées sont un autre critère de singularisation du discours consolatoire. La lettre de consolation, selon les destinataires, a souvent une portée morale. La mort est une « occasion » dont se servent les abbesses pour amener leurs destinataires à œuvrer à leur propre salut. La mère Agnès agit de la sorte avec la marquise de Sablé, à qui elle reproche une foi tiède. Elle l'incite, lors du décès de la mère Angélique, à se tourner plus fermement vers Dieu : « Il ne faut pas attendre à elle

[Angélique Arnauld] de tout, quelque pouvoir qu'elle puisse avoir auprès de Dieu, elle n'agira point qu'autant qu'elle connaîtra et que vous ouvrirez votre cœur à la grâce qu'elle a tant désirée que Dieu vous fit d'être entièrement à lui<sup>14</sup> ». L'argument de la continuation de la charité de la mère après la mort s'accompagne du rappel de la nécessité de l'effort personnel. La marquise doit aider la défunte à poursuivre son action en elle. On retrouve ici la morale de l'effort en vigueur à Port-Royal, et l'importance accordée à la volonté personnelle. Bafouée quand elle sert l'amour-propre, cette faculté naturelle est cultivée à des fins spirituelles, pour « gagner » les « grâces » que Dieu accorde seulement à ceux qu'il a choisis, selon l'anthropologie augustinienne dont se réclame la communauté, par un détachement total du cœur, « vide » de pensées et de sentiments profanes<sup>15</sup>. Le caractère inattendu de la mort va de pair avec l'argument précédent, et c'est là un point commun entre les lettres de consolation et les lettres de direction spirituelle<sup>16</sup>. La peur que cette pensée suscite est cultivée, car propre à attiser la vigilance du sujet face à ses sens. Il faut « se tenir prêt ».

- 9 L'affection qui unit les correspondants favorise une connivence affective propice à l'épanchement. Le discours consolatoire glisse alors vers la confiance, l'aveu par le destinataire de sa propre détresse et de ses doutes. Angélique de Saint-Jean exprime à son frère Arnauld de Luzancy la difficulté qu'elle ressent à l'idée de consoler Mlle Le Maistre, nièce de Sacy, confesseur à Port-Royal, qui vient de mourir. « Que dirai-je aussi à sa chère gouvernante et à sa nièce ! », s'exclame-t-elle<sup>17</sup>. La lettre qu'elle écrit à celle-ci montre que l'abbesse saura trouver les mots et masquer une douleur qu'elle s'autorise à formuler à son frère. Tournée vers l'autre, la lettre de consolation devient un lieu d'expression personnelle, et c'est un point commun avec les lettres familières des moniales. Quand le défunt est un proche, l'appel à se dire, inhérent au genre épistolaire, se renforce, et, avec lui, l'effort fait sur soi pour retenir la voix de la nature. La consolation *prématurée* de Jacqueline Pascal à son beau-frère est révélatrice de cette alternance entre le point de vue de la nature et celui de la foi<sup>18</sup>. La lettre exprime le devoir et l'inquiétude de Jacqueline, qui va jusqu'à confier qu'elle ne parviendra peut-être pas à survivre à sa sœur, menacée par une fin de grossesse dangereuse, ignorant, au moment où elle écrit, que celle-ci est hors de danger. On observe une oscillation entre la voix de la conscience religieuse, qui s'exhorte à la raison, et celle de la sœur de sang, qui souffre et redoute le pire. L'état d'esprit du sujet écrivant s'exprime, le destinataire est relégué au second plan, et le dialogue se fait monologue.
- 10 Enfin, le contexte historique des persécutions et la manière dont les religieuses les interprètent influent sur le contenu et le style des lettres. Les persécutions sont vécues et décrites comme une « grâce », une « miséricorde » divine, un « signe de « l'élection » de la communauté résistante par Dieu, dont il faut se réjouir. La lettre de consolation prend parfois la forme d'un court récit hagiographique qui mêle des thèmes consolatoires classiques et des thèmes caractéristiques des *Vies* de saints (l'éloge de la mourante et son exemplarité dans la dernière maladie). Elle relève dans ce cas de la littérature de résistance du monastère au sens où elle partage la même ambition démonstrative et apologétique<sup>19</sup>. Il s'agit de donner des « marques » de la sainteté du défunt (son endurance dans la souffrance, sa piété décuplée au moment du trépas), et, à travers lui, de la sainteté de la communauté « élue ». La *consolatio*, comme les écrits des *Mémoires* de Port-Royal, procède à l'édification du mythe de la communauté martyre et œuvre à sa sanctification. La lettre de M. Hermant à la mère Agnès, endeuillée par la mort de sa sœur Angélique, en fournit une illustration. Le décès de la réformatrice est

décrit comme « la consommation de la sainteté de sa vie<sup>20</sup> ». De même, la lettre sur la mort de la sœur Anne-Marie de Sainte-Eugénie Arnauld, par Jacqueline Pascal, mêle-t-elle hagiographie et consolation. L'éloge des vertus de la mourante (endurance dans la maladie, soumission à Dieu, piété exacerbée dans l'agonie) est une démonstration implicite de sa « sainteté », un hommage rendu par Jacqueline Pascal à la mémoire de son amie, un réconfort moral donné à sa destinataire (Angélique de Saint-Jean, sœur de la défunte) et à elle-même. Les vertus décrites sont « de grands sujets de consolation<sup>21</sup> ».

- 11 La lettre suivante, d'Angélique de Saint-Jean à Mme de Pomponne, offre une synthèse des caractéristiques de la *consolatio* et de sa composition stratégique. Elle est une illustration de l'efficacité pragmatique de ce genre d'écrit, qui doit aboutir à un changement de disposition du destinataire. Mme de Pomponne doit progressivement se défaire de son chagrin, et remercier Dieu de la « grâce » faite à son enfant.

*Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly, à Mme de Pomponne, ce 28 octobre 1662<sup>22</sup>*

« Ce n'est pas pour vous assurer, ma très chère sœur, que je prends part à votre douleur, vous le savez trop bien pour me mettre en peine de vous le dire. C'est plutôt pour vous demander le remède de la mienne, parce que je n'en serai soulagée qu'à proportion que je saurai que Dieu adoucit par sa grâce et par la consolation que vous donne le véritable bonheur de notre chère petite fille, l'amertume d'une séparation qui vous est d'autant plus sensible que votre attache était plus juste, et que vous n'aimiez que ce que vous étiez obligée d'aimer, et que, comme je crois, vous ne l'aimiez qu'autant que Dieu vous permettait de l'aimer. C'est de quoi vous faites l'épreuve dans cette triste occasion, puisque nonobstant votre ressentiment vous aimez davantage la volonté de Dieu que votre satisfaction, et que vous reconnaissez qu'il est juste qu'il ait disposé de ce qui était à lui plus qu'à vous, et qu'il l'ait fait d'une manière si avantageuse pour cette chère enfant, que nous cesserions de l'aimer si nous n'avions pas autant de joie de son bonheur, que de ressentiment de sa perte. Il reste, ma très chère sœur, à le lui témoigner, en remerciant Dieu d'avoir accordé si tôt à cette pauvre petite ce que nous souhaitons davantage pour elle, et ce que nous aurons tant de peine à obtenir pour nous-mêmes, puisque pour arriver où elle est, il y a une infinité de périls à craindre et de difficultés à essayer, qui exposent les plus justes à appréhender sans cesse de n'être pas assez heureux pour persévérer dans ce chemin si étroit jusques à la fin, ce qui fait que nous avons sujet de pleurer plus justement sur nous-mêmes que sur elle, qui est dans l'assurance, et nous n'y sommes pas. Elle est sortie d'exil et de prison, et nous y sommes encore, et elle ne reviendra plus à nous parce qu'elle ne perdra jamais son bonheur, mais nous sommes dans l'espérance d'aller à elle, et toute notre vie ne sera que le temps de ce voyage qui ne doit sembler ni long ni difficile, quelques afflictions qui nous y arrivent, pourvu qu'elles nous servent à nous y faire avancer, comme elles font quand elles nous portent à Dieu et qu'elles nous dégagent de l'amour du monde, où tout ce qu'on peut aimer, on le peut perdre, et, par conséquent, on ne s'attire que de nouveaux sujets de douleur quand on s'y attache, au lieu qu'aimant Dieu qu'on ne nous peut ôter et qui ne change point, on ne peut perdre ce qu'on aime, et l'on trouve dans l'amour qu'on lui porte de quoi se consoler dans toutes les autres pertes.

Je vous entretiens, et mon frère avec vous<sup>23</sup>, de tout ce que je me dis à moi-même, et tout ce que j'y veux ajouter est que je sens que toutes vos afflictions ne font qu'augmenter notre tendresse et notre amitié, car je parle en commun sur un sujet où toutes [la communauté] tant que nous sommes, nous n'avons que les mêmes sentiments. Mais ce qui nous en arrive aussi est que votre éloignement nous en devient bien plus dur, et que nous partageons la tristesse de votre exil en ce qu'il nous prive de la consolation que nous aurions de nous voir et de savoir davantage en quel état vous êtes tous deux, au lieu qu'on ne peut s'ôter l'inquiétude de craindre que vous ne nous cachiez la plus grande partie de votre douleur, parce que

vous ne voulez pas augmenter la nôtre. Dieu seul, qui est présent d'une manière particulière à ceux qui sont dans l'affliction, nous peut accorder la grâce que nous lui demandons pour vous. Et vous, ma très chère sœur, ne me refusez pas, ni mon frère, celle de croire que je suis plus que je ne vous le puis dire, parfaitement à vous.

- 12 L'ouverture de la lettre est caractéristique des *incipit* des lettres de consolation, exemptes des formules qui justifient l'acte d'écrire. Elles sont des écrits spontanés, dictés par une situation précise, rendus légitimes par le devoir de charité, quand les autres lettres doivent répondre au monastère à une demande ou être justifiées par une nécessité reconnue par les règles qui régissent la communication. Ne pas écrire serait une faute, comme le note Jacqueline Pascal dans une lettre à Angélique de Saint-Jean<sup>24</sup> : « Vous auriez sujet de vous plaindre de moi si je ne vous allais trouver pour me consoler avec vous de la perte commune de notre pauvre enfant [Anne-Marie de Sainte-Eugénie Arnauld] ».
- 13 La lettre commence de manière originale, par l'assurance classique de la compassion du destinataire, mais selon des modalités inattendues. Angélique de Saint-Jean se met en effet dans la situation de celle qui doit être consolée, brisant, par cette inversion des rôles, la position d'autorité morale que son statut lui confère, et qui pourrait faire sentir à sa destinataire sa propre position d'infériorité spirituelle. Cette stratégie consolatoire émane du souci de bonne réception des propos qui vont suivre, dans le dessein d'optimiser leur mise en application ensuite. Ce choix préserve l'humilité de l'auteur et lui permet de répondre aux codes de la bienséance de la correspondance mondaine. Mme de Pomponne n'est pas stigmatisée dans sa douleur. Celle-ci est un sentiment partagé. La *consolatio* est écrite pour le « nous », les parents éplorés et Angélique de Saint-Jean elle-même.
- 14 Le devoir de réjouissance pour le défunt, thème essentiel de la consolation chrétienne est rapidement introduit par le mot « bonheur » utilisé pour évoquer la mort de la fillette (dont l'éloge est absent, en raison du caractère prématuré de la mort). Le point de vue de la foi qu'il exprime est un premier argument destiné à reconforter Mme de Pomponne d'une douleur dont Angélique de Saint-Jean reconnaît la légitimité. La mort est une « séparation am[ère] », une « triste occasion » au double sens du terme, un événement douloureux, également un moyen de rappeler au chrétien ses devoirs. Quand le « bonheur » est inscrit dans le présent de vérité général, l'amour maternel est renvoyé par l'imparfait au temps du passé. Les pronoms personnels interviennent dans la stratégie consolatoire d'Angélique de Saint-Jean. Le « vous » permet à l'auteur d'imposer son devoir à sa destinataire sans l'explicitement par une formulation autoritaire susceptible de heurter Mme de Pomponne. La moniale amène la mère à dominer ses sentiments naturels en lui supposant des sentiments passés conformes à la règle, quand l'affliction qui se devine chez Mme de Pomponne suggère un fort attachement à l'enfant. La négation restrictive souligne les limites de l'amour maternel et le ramène à ce qu'il est selon les règles religieuses : un devoir exigé de Dieu. Mme de Pomponne aimait ce que Dieu lui demandait d'aimer. C'est ce que suppose la religieuse (« je crois »), qui se livre à un éloge indirect de sa destinataire, usant de la flatterie pour instaurer un détachement que Mme de Pomponne n'a pas atteint. Cette anticipation des sentiments a valeur didactique et la suite va dans le même sens. Angélique de Saint-Jean prête de nouveau, toujours par l'intermédiaire du « vous », les sentiments qui doivent être ceux de Mme de Pomponne et l'amène, ce faisant, à remplacer l'amour maternel profane par l'amitié spirituelle, énoncée cette fois dans un présent qui a valeur d'impératif. La lettre dicte à Mme de Pomponne le raisonnement à tenir : « Vous



aimez davantage la volonté de Dieu que votre satisfaction, [et] vous reconnaissez qu'il est juste qu'il ait disposé de ce qui était à lui plus qu'à vous ». Viennent ensuite les thèmes attendus de la légitimité de la volonté de Dieu et de la nécessaire soumission à sa volonté, introduits pour contrer le sentiment d'injustice induit par le deuil. Si l'amour maternel mesuré est « juste », la mort l'est également, comme Angélique de Saint-Jean s'applique à le démontrer : la mort de l'enfant n'est pas une disparition, mais la reprise par Dieu de sa propriété, la lettre rappelant ici implicitement une règle énoncée ailleurs : l'enfant est un « don » divin provisoire, et, comme tous les dons divins (richesse, santé, vie, grâces), Dieu en reste l'unique détenteur, libre de le reprendre à sa guise. La conclusion s'impose de manière logique : le véritable amour consiste à se réjouir pour la fillette décédée, non à pleurer sa disparition. Le devoir de reconnaissance à Dieu apparaît comme une nécessité, et la position contraire devient une faute. La comparaison d'égalité introduite entre la « joie » du bonheur de l'enfant et « le ressentiment de sa perte » témoigne de la volonté d'Angélique de Saint-Jean de ne pas heurter sa destinataire par des exhortations trop sévères. Le comparatif de supériorité est utilisé seulement pour l'appartenance de l'enfant, à Dieu plus qu'à la mère. Au-delà des pronoms, le choix des déterminants confirme la valeur pragmatique de la lettre. La défunte est d'abord nommée « notre chère petite fille », puis « cette chère enfant », et « cette pauvre petite ». Le démonstratif introduit une distance propre à favoriser le détachement chez Mme de Pomponne, quand le possessif donne l'illusion de sa présence et maintient un sentiment d'appropriation qui n'a pas lieu d'être.

- 15 Le travail de réconciliation entre la nature et la foi proposé ici est clairement explicité par Angélique de Saint-Jean dans sa lettre de consolation à Mme de Bosroger, autre mère en deuil, à partir du thème de la double nature qui caractérise l'homme depuis le Pêché Originel : de sa première nature, l'homme conserve la connaissance du bien et du vrai, mais il s'avère incapable de la mettre à profit, en raison de la corruption qui caractérise son être depuis la Chute : « Il y a deux volontés en nous dont les principes sont bien différents, et l'on en sent le combat dans ces occasions où la foi et les sens sont opposés. La victoire dépend du consentement du cœur<sup>25</sup> ». Mme de Bosroger, comme Mme de Pomponne, doit devenir une « mère chrétienne », réconcilier les deux parties d'elle-même qui s'affrontent dans l'épreuve du deuil. La première (la mère), explique Angélique de Saint-Jean, pleure « par des sentiments naturels qu'on ne peut blâmer ». La seconde (la chrétienne) « se réjouit avec très grande raison du plus grand bonheur qui put jamais arriver à un enfant qu'on aimait ». La réconciliation de la « mère » et de la « chrétienne » passe par l'« holocauste » de la souffrance et des larmes à Dieu. Ce « signe » d'humanité que sont les larmes (M. Hermant rappelle que saint Bernard, patron de la communauté, a pleuré son frère<sup>26</sup>) doit être maîtrisé dans sa durée, sa persistance étant perçue comme une attitude de rébellion à la volonté divine. Le « bon usage » des larmes naturelles consiste à transformer celles-ci en larmes de reconnaissance à Dieu<sup>27</sup>.
- 16 Après l'expression de la compassion, la lettre cherche à inspirer la crainte chez Mme de Pomponne. Angélique de Saint-Jean s'adresse à la raison plus qu'au cœur, mais le procédé reste le même : les sentiments humains sont utilisés pour assurer la domination de ceux de la foi. La lettre s'éloigne de l'enfant décédée pour en venir aux vivants, et recourt au traditionnel rappel des « dangers » qui guettent les vivants. Ceux-là sont à plaindre, non pas les morts. Là encore, la comparaison d'inégalité rétablit la hiérarchie que le chagrin pourrait faire oublier : il y a « sujet de pleurer plus justement » sur les vivants que sur les morts. Le discours consolatoire tente de chasser



un sentiment par un autre. Il suscite la peur pour vaincre la tristesse, l'espérance aussi de rejoindre un jour la défunte, et par conséquent l'envie de progresser dans le détachement pour partager le même « bonheur ». La lettre de consolation chemine ainsi du passé vers l'avenir, décrit en termes de difficultés et d'obstacles. Le chemin est long, étroit, rappel implicite des Évangiles. Les images traditionnelles de « l'exil », de la « prison » et du « voyage » utilisées pour désigner la vie terrestre s'opposent au « bonheur » éternel de l'enfant, dont le salut est acquis, vu l'âge du décès. Elles sont destinées à faire réaliser à Mme de Pomponne la précarité de la situation de son âme, et à favoriser un repli sur soi centré sur son salut plutôt que sur la perte de l'enfant. La religieuse s'inclut dans cet autre combat. La perte et le deuil sont communs, la lutte pour avancer vers Dieu également. Le « nous » est de nouveau utilisé à des fins stratégiques : sa valeur inclusive brise la solitude morale et affective de Mme de Pomponne dans cet autre combat. Le *topos* du bon usage des afflictions s'accompagne du *topos* moral de la critique de l'amour du monde. Les verbes « aimer » et « perdre » s'opposent quand il s'agit de l'attache aux choses terrestres, se trouvent associés au mot « douleur », quand l'amour de Dieu est associé à la permanence, au Souverain Bien. Les négations soulignent le caractère indestructible de cet amour « qu'on ne nous peut ôter et qui ne change point ». Le verbe « aimer » est conservé, opposé au verbe « perdre » mis à la forme négative. L'amour de Dieu est la « consolation » par excellence de toutes les pertes et afflictions. Les liens logiques, caractéristiques du discours consolatoire, font de l'amour de Dieu l'unique remède au malheur. Lui seul étant immuable, il est « par conséquent », le seul moyen d'échapper aux maux induits par les attaches profanes.

- 17 Le mouvement de la lettre, qui va de la mort de la fillette au salut de ceux qui restent, des sentiments naturels aux sentiments de la foi, du passé au futur, mime symboliquement le mouvement d'ascension du sujet à Dieu que le discours épistolaire cherche à engendrer. La progression du « elle » (la fillette) au « nous » (les vivants) rétablit le nouveau rapport à soi qui doit s'établir, fondé non plus sur le chagrin, mais sur la joie pour la défunte et la peur pour soi-même. La lettre attise la volonté du sujet à s'intéresser à son propre salut, suscite le « réveil » contre le danger de l'abattement, une « faute » selon les règles conventuelles, car néfaste à l'ardeur exigée dans l'amour de Dieu. Paradoxalement, la lettre de consolation invite le destinataire à s'oublier et le ramène à lui-même, mais dans une finalité différente. Le retour à soi suscitée vise à mettre fin au repli sur soi occasionné par la douleur, au profit du détachement en Dieu.
- 18 La lettre donne symboliquement la victoire au point de vue de la foi sur lequel elle s'achève. Le procédé a valeur didactique : la fin énonce les propos importants à retenir. La consolation s'achève de manière personnelle par l'expression de l'affection de l'auteur et de la communauté qu'elle représente. Le présent de vérité générale du discours moral cède à son tour la place au présent d'énonciation. Le nouveau sujet est abordé : l'exil de M. et Mme de Pomponne, autre sujet de peine dans la communauté, accru par la disparition de la fillette, amène le thème des insuffisances de la consolation épistolaire. La rencontre et la discussion de vive voix sont ou plutôt seraient des « consolations » supérieures à l'écriture, car adaptées aux sentiments des interlocuteurs, quand le discours épistolaire est par définition périmé au moment de la réception de la lettre, en raison du temps qui s'est écoulé entre la rédaction de celle-ci et sa lecture par le destinataire. Autres inconvénients de la consolation écrite : l'impossibilité d'estimer précisément la douleur de l'autre, et la possibilité que celui-ci cache son affliction par égard pour son correspondant. Ces limites rendent la

consolation aléatoire, et la contraignent à un discours général qu'elle cherche pourtant à fuir. De là, la supériorité absolue accordée à la consolation par Dieu, seul à connaître le cœur selon les règles religieuses.

- 19 La lettre de consolation apparaît pour ce qu'elle est, un discours explicatif, démonstratif et raisonné, solidement argumenté, ponctué de liens logiques qui doivent permettre au destinataire de recouvrer un raisonnement mis à mal par la douleur. Elle est aussi un discours de bon sens, qui reconnaît la peine au lieu de l'ignorer, pour mieux l'endiguer, et qui s'appuie sur des sentiments pour en susciter d'autres. La *consolatio* est un énoncé didactique, qui rejette un dogmatisme que Port-Royal refuse dans tout ce qui touche l'enseignement, au profit d'une appropriation du savoir et du message chrétien par le sujet lui-même, par le biais de l'échange et d'une reconnaissance par le cœur<sup>28</sup>. Elle impose le point de vue de la foi en composant avec la force des sens, jamais niée. Le rôle de l'écriture dans la maîtrise de la nature apparaît primordial. La lettre est un lieu de rappel à l'ordre et en même temps un message d'encouragement et d'espoir. On ne trouve pas, dans la lettre d'Angélique de Saint-Jean, les procédés couramment mis en œuvre dans d'autres lettres de consolation, signe de la capacité des religieuses de renouveler un discours convenu : pas de questions rhétoriques visant à stimuler la raison et à faire comprendre au destinataire la nécessité de l'acceptation de la volonté divine<sup>29</sup>. Angélique de Saint-Jean évite aussi le recours aux citations bibliques, celles des Psaumes, souvent utilisées par la mère Agnès<sup>30</sup> et par la mère Angélique. La voix d'un tiers qui fait autorité cautionne alors le discours du *je* auprès du destinataire.
- 20 Angélique de Saint-Jean ne prétend pas faire disparaître la douleur de la mère (c'est l'œuvre de Dieu), mais l'atténuer<sup>31</sup>. Sa lettre, à l'instar des autres lettres de consolation de Port-Royal, est exempte de la froideur qu'on pourrait attendre d'une moniale. L'émotion est présente, mais elle est maîtrisée, conformément aux règles qui pèsent sur l'expression, orale ou écrite au monastère<sup>32</sup>. La « tendresse » exprimée à la fin se devine tout au long en filigrane. Angélique de Saint-Jean dit sa compassion, mais évite un épanchement qu'on lui reprocherait comme une « faute », et qui pourrait raviver la douleur de la destinataire, et par conséquent nuire au dessein de sa lettre. L'autodestination reconnue des propos consolatoires suggère une peine que l'humilité interdit à Angélique de Saint-Jean de formuler<sup>33</sup>. Ce refus de parler de soi, conforme aux règles du couvent, témoigne en même temps de la conscience des dangers de la verbalisation de la peine dans un moment où les sens souffrent.
- 21 Mise en regard avec les autres lettres de consolation, la lettre d'Angélique de Saint-Jean dessine la figure du consolateur idéal. Dieu est, dans l'absolu, le seul consolateur. La consolation, comme la foi et la mort, est œuvre divine. Croire au « bonheur » des défunts et espérer les rejoindre un jour : « C'est ce que la force de la vérité nous met dans le cœur pour nous consoler<sup>34</sup> », écrit Angélique de Saint-Jean à la mort de Sacy. La récompense, rappelle-t-elle, est proportionnée aux souffrances infligées : « Il faut bien vouloir que Dieu comble de tout ce qui lui plaira la mesure de nos souffrances et de nos douleurs, puisqu'elle fera la proportion de ses consolations et de ses récompenses qu'il a promis d'y égaler<sup>35</sup> ». Parce que la mort est une affliction qui touche les sens, sa force de persuasion excède celle des mots pour convaincre le chrétien d'œuvrer à son propre salut. Elle est une « occasion » dont Dieu se sert pour communiquer aux êtres : « Il nous parle plus intelligemment si nous l'écoutions, qu'il ne fait par la voix extérieure de l'Écriture et des sermons, qui ne frappent d'ordinaire que l'oreille. [...] Les afflictions

touchent le cœur et frappent à sa porte. Il ne reste qu'à l'ouvrir afin que Dieu y entre et qu'il le remplisse de la joie et de la consolation qu'il a promise aux larmes<sup>36</sup> ». La consolation divine est offerte, mais pas donnée, pour les raisons dites plus haut. Elle suppose un effort personnel d'acceptation de la volonté de Dieu et de conformation de soi à celle-ci.

- 22 Dans l'ordre humain, plusieurs traits définissent le consolateur idéal. D'abord, une foi partagée avec le consolé : « On ne trouve de consolation qu'avec les personnes qui sont à Dieu, et dont la charité partage nos maux et nous mérite la grâce dont nous avons besoin pour les soutenir. [...] Ne pensons qu'à suivre ceux qui nous ont montré le chemin, et qui sont allés nous attendre<sup>37</sup> ». Un *bon consolateur* doit « proportionner » ses propos à l'état affectif de son destinataire, prendre en considération sa peine pour proposer le discours le plus adapté possible, compte tenu des limites de l'écrit. La *consolatio*, comme la direction spirituelle, suppose une connaissance suffisante de l'autre, de sa personnalité et de son appropriation des préceptes religieux. Le respect de l'action de Dieu dans les cœurs, cause première dans laquelle s'inscrit l'action humaine, est primordial, et le consolateur doit se garder d'anticiper l'œuvre divine<sup>38</sup>. Angélique de Saint-Jean s'interrompt à ce titre dans sa lettre à Mme de Bosroger, pour lui laisser le temps de s'approprier la *leçon*. « C'en est trop en l'état où vous êtes », lui dit-elle<sup>39</sup>. Autre facteur à accepter : la durée du temps de la douleur, qui s'inscrit dans une temporalité humaine. Le consolateur doit faire acte d'humilité et accepter l'efficacité relative de son message. Angélique de Saint-Jean exprime sa propre difficulté à faire dominer les sentiments de la foi lors de la mort de son père, en 1674. Elle reconnaît avec franchise la supériorité momentanée de la nature sur la foi dans les moments de souffrance : « On ne chante ces cantiques [le message religieux] que dans le cœur : partout ailleurs la nature sent des agitations sur lesquelles la raison même n'a pas de pouvoir, et la foi qui devrait être encore plus forte dans les chrétiens ne les saurait tout à fait calmer. Il faut souffrir la confusion que ce soit plutôt le temps que la piété qui les modère. Après quoi, quand l'esprit est plus libre, il reprend ses armes, et trouve dans la parole de Dieu et dans l'espérance des biens futurs de quoi adoucir les maux présents qui nous servent de degrés pour les mériter<sup>40</sup> ».
- 23 Enfin, pour bien consoler, il faut souffrir soi-même, partager la peine de celui qu'on veut reconforter. La marquise de Sablé est pour cette raison à même de reconforter la mère Agnès du décès de la mère Angélique : « Il n'y a, ma très chère sœur, que ceux qui ont le cœur semblable au vôtre qui soient capables de consoler, parce qu'on les trouve dans les sentiments où l'on ne peut souffrir que les autres ne soient pas, lorsqu'ils se veulent mêler de donner de la consolation<sup>41</sup> », lui écrit la mère. C'est aussi le cas de M. de Chertemps : « Personne, Monsieur, ne console mieux que ceux qui sont bien affligés, parce que la consolation qu'ils donnent est un rejaillissement de celle que le Dieu de toute consolation a déjà répandue dans leur cœur, ce qui la rend capable de pénétrer aussi le cœur des autres, et d'en tempérer l'amertume<sup>42</sup> ». M. de Chertemps sera à même d'estimer l'importance de la perte du directeur pour la communauté, comme le montre la suite : « Je ne dis ceci que des personnes dont les larmes méritent d'être consolées, et qui savent pleurer les pertes et les périls de l'Église parce qu'ils l'aiment, et vous êtes, Monsieur, de ce nombre. C'est pourquoi, j'ai senti de l'adoucissement à ma douleur par la part que vous y avez bien voulu prendre, et par les mouvements de piété et de zèle qui paraissent dans votre lettre<sup>43</sup> ».

- 24 Mais dans le cas d'un deuil commun, la capacité de consoler l'autre suppose de maîtriser sa propre souffrance. Les lettres de consolation expriment l'ambiguïté de la relation de la parole à Port-Royal<sup>44</sup>. Nécessaire, mais dangereuse, celle-ci doit être maniée avec précaution, à l'oral comme à l'écrit. Angélique de Saint-Jean souligne ce point à plusieurs reprises. Lors de la mort de la mère Agnès Arnauld par exemple. La moniale se tourne d'abord vers la prière, et retourne à la communication écrite deux semaines après le décès. La correspondance avec la mère de Maurisse devient source de réconfort. Demeurer silencieuse, lui écrit-elle, « ce serait me priver d'une consolation, dont j'ai plus besoin que de repos<sup>45</sup> ». Angélique de Saint-Jean pointe les dangers de l'écriture quand le cœur est touché : « Il serait fort superflu de vous dire quelle a pu être notre douleur [du décès de la mère Agnès]. C'est la première fois même qu'elle m'a permis de parler des circonstances de cette heureuse mort ; car quoiqu'elles soient très propres à donner de la consolation, la réflexion de l'esprit qui remet cette image devant les yeux, attendrit encore les sens ; et dans de si grandes afflictions le cœur a besoin de quelque chose qui le fortifie sans l'amollir<sup>46</sup> ». Le silence et la prière sont ce « quelque chose » qui aide à surmonter le deuil. Aussi attend-elle de répondre, après la mort de son père, à une amie également affectée par cette mort : « Je n'ai presque osé faire réflexion sur votre peine, de peur d'accroître la mienne par un attendrissement trop humain, qui est la grande tentation que l'on a à combattre dans ces rencontres », s'excuse-t-elle<sup>47</sup>.
- 25 Consoler, c'est finalement reconnaître et accepter son humanité, la sienne et celle de l'autre, pour mieux la transcender.

---

## NOTES

1. La mère Angélique (1591-1661) et la mère Agnès (1593-1671) sont successivement abbesses de Port-Royal. Angélique de Saint-Jean (1624-1684) est abbesse de Port-Royal des Champs en 1678, après la séparation avec le monastère de Paris sur ordre du roi, en 1668. Elle est une des cinq filles d'Arnauld d'Andilly religieuses à Port-Royal.

2. La communauté est persécutée par les autorités ecclésiastiques et temporelles dès 1640, pour sa prise de position en faveur de Jansénius, auteur de l'*Augustinus*, un ouvrage condamné par le pape en 1653. Les persécutions commencent en 1661, connaissent leur apogée de 1664 à 1669, et reprennent en 1679. Le monastère sera finalement détruit par Louis XIV au début du XVIII<sup>e</sup> siècle.

3. Voir notre ouvrage, A. Cousson, *L'Écriture de soi. Lettres et récits autobiographiques des religieuses de Port-Royal*, Paris, H. Champion, 2012, rééd. 2015, chap. « Du plaisir et du besoin de correspondre », p. 255-269.

4. C. Cagnat, *La Mort classique. Écrire la mort dans la littérature française en prose de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, H. Champion, 1995 p. 23-48. Pour Constance Cagnat, l'abondance et le traitement particulier des images traditionnelles de la mort (la prison, l'exil, le voyage, la moisson, le dépôt, les Noces) donnent aux lettres d'Angélique de Saint-Jean une originalité qui leur permet d'échapper à la banalité inhérente au genre, *op. cit.*, p. 49-71. Elle lit dans la *Lettre* de Blaise Pascal sur la mort de son père une autre exception d'écriture originale de la mort par l'approfondissement théologique des thèmes consolatoires traditionnels.

5. À Mme de Fontpertuis, le 23 avril 1680. Pour les lettres d'Angélique de Saint-Jean, non éditées à ce jour, nous renvoyons aux copies de la bibliothèque de Port-Royal, Paris, LT 88/93 ms.
6. *Lettres de la mère Agnès Arnauld*, Paris, B. Duprat, 1858, 2 vol., à Mme Le Maistre, le 26 janvier 1634, t. I, p. 21.
7. Voir saint Augustin, auteur de prédilection à Port-Royal : « L'amour par lequel on s'aime soi-même jusqu'à mépriser Dieu, distingue la cité de la terre ; et l'amour qui fait aimer Dieu jusqu'à se mépriser soi-même distingue la cité du Ciel », *La Cité de Dieu*, livre XIV, § 28. Traduction de G. Gerberon dans *Lettre d'un théologien à monseigneur l'évêque de Meaux [...]*, Cologne, P. Marteau, 1699.
8. Lettre à la communauté de Port-Royal, 9 août 1661, dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal et à la vie de la révérende mère Marie-Angélique de Sainte-Madeleine Arnauld [...]*, Utrecht, Aux dépens de la Compagnie, 1742, 3 vol., t. II, p. 166-172.
9. Le 7 octobre 1661, *Lettres de la mère Agnès Arnauld, op. cit.*, t. II, p. 11-12. Jacqueline Pascal (5 octobre 1625-4 octobre 1661), entre à Port-Royal à l'âge de 26 ans et prend le nom de sœur Jacqueline de Sainte-Euphémie. Son frère Blaise est un proche du monastère, où il rend visite à sa sœur et où il vient faire des retraites.
10. Lettre à Arnauld de Luzancy, le 5 janvier 1684.
11. Voir notre ouvrage, *L'Écriture de soi, op. cit.*, p. 403-408, et notre étude de la lettre de consolation, p. 389-393.
12. Vers le 10 décembre 1661, *Lettres de la mère Agnès Arnauld, op. cit.*, t. II, p. 23-24.
13. Angélique de Saint-Jean, à Mme de Bosroger, le 23 avril 1680.
14. *Lettres de la mère Agnès Arnauld, op. cit.*, le 11 août 1661, t. I, p. 510. Mme de Sablé s'installe à Port-Royal en 1656, dans un logement situé au premier étage, hors clôture. Elle est veuve et a fréquenté les salons précieux les plus en vue. Elle poursuit cette vie mondaine à Port-Royal où elle tient un salon prestigieux et éclectique.
15. Sur ce point, voir par exemple ce qu'écrit la mère Agnès à la mère Renée de Saint-Paul, le 29 novembre 1656, *Lettres de la mère Agnès Arnauld, op. cit.*, t. I, p. 433.
16. Sur la direction spirituelle, voir l'article synthétique de V. Mellinghoff-Bourgerie, « L'écrivain au service des âmes : tradition et avatars de l'épistolarité spirituelle », *Travaux de Littérature*, vol. XXI (La Spiritualité des écrivains, O. Millet dir.), 2008, p. 117-130. Voir aussi Conseiller, diriger par lettre, dans É. Gavoille et F. Guillaumont dir., Tours, PUFR (Perspectives Littéraires), 2017, Parties III et IV (*Sagesse et direction spirituelle ; Éducation et édification religieuses*), p. 201-453.
17. Le 5 janvier 1684.
18. Voir la lettre de la sœur Jacqueline de Sainte-Euphémie à M. [Florin] Périer, le 31 juillet 1653, dans Blaise Pascal, *Œuvres Complètes*, Paris, Desclée de Brouwer, 1964-1992, 4 vol., t. II, p. 1001-1005.
19. L'entreprise historiographique commence en 1646, et porte d'abord sur la vie de la réformatrice, la mère Angélique Arnauld, puis, après le début des persécutions, sur l'histoire de la communauté résistante. Ce travail, initié par Antoine Le Maistre, est poursuivi par Angélique de Saint-Jean. Les textes (lettres, récits de captivité et de vie) sont rédigés à des fins historiographiques, pour défendre la mémoire de leur communauté contre les accusations de leurs adversaires et sont réunis dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal [...]*, *op. cit.* La dimension apologétique des lettres de consolation est exprimée dans le préambule introductif des lettres qui font suite au décès de la mère Angélique (*ibid.*, t. II, p. 166) : « À peine notre chère mère fut-elle morte que nos amis s'empressèrent de nous consoler. Nous mettrons ici quelques-unes des lettres qu'on nous écrivit alors : elles renferment des preuves non équivoques de la grande estime que l'on avait pour notre mère. »
20. *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal [...]*, *op. cit.*, lettre du 9 août 1661, t. II, p. 172-175. Godefroy Hermant (6 février 1617-10 juillet 1690) est docteur de Sorbonne et chanoine de Beauvais.

21. L'écrit, daté du 7 octobre 1660, a la forme d'une lettre, mais il est classé sous l'intitulé « Relation » dans la série de témoignages relatifs à la mère Angélique Arnauld qui composent les *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal [...]*. Voir la lettre dans Blaise Pascal, *Œuvres Complètes*, op. cit., t. IV, p. 950-953. On doit compter cette lettre parmi les consolations les plus personnelles écrites à Port-Royal, tant en raison du lien particulier qui unissait Jacqueline à la défunte, qu'elle avait formée à la vie religieuse, que des sentiments exprimés.

22. Nous rétablissons la ponctuation et modernisons l'orthographe. Nous adoptons l'orthographe des noms propres du *Dictionnaire de Port-Royal* (J. Lesaulnier et A. McKenna dir., Paris, H. Champion, 2004). Mme de Pomponne est la femme de Simon Arnauld d'Andilly, marquis de Pomponne, frère d'Angélique de Saint-Jean, autre destinataire de la lettre.

23. Simon Arnauld d'Andilly, marquis de Pomponne. Conseiller d'État en 1644, celui-ci pâtit de la disgrâce de Fouquet et il est exilé à Verdun en 1662, bientôt rejoint par sa famille. Il est rappelé en 1665, et il est nommé ambassadeur en Suède jusqu'en 1668. Il présente Sacy au roi lors de la Paix de l'Église. Plus tard, il est nommé à la charge de secrétaire d'État, charge dont il est disgracié en 1679. Il eut cinq fils et six filles, dont trois meurent en bas âge. Deux, Marie-Emmanuelle et Charlotte, sont élevées à Port-Royal des Champs, de 1669 à 1679, année où reprennent les persécutions. Les novices et les pensionnaires, comme en 1661, sont de nouveau obligées de quitter le monastère sur ordre du roi.

24. Le 7 octobre 1660, lettre citée, dans Pascal, *Œuvres Complètes*, op. cit., t. IV, p. 950.

25. Lettre citée du 23 avril 1680.

26. Voir sa lettre à la mère Agnès, 9 août 1661, *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal [...]*, op. cit., t. II, p. 172-175.

27. Sur les larmes, voir *Littératures classiques*, « Le langage des larmes aux siècles classiques », Paris, A. Colin, 2007/1, n° 42.

28. Voir F. Delforge, *Les Petites Écoles de Port-Royal, 1637-1660*, Paris, éd. du Cerf, 1985 ; et P. Thouvenin, « L'entretien monastique à Port-Royal : une éloquence classique », dans A. Cousson dir., *L'entretien au XVII<sup>e</sup> siècle*, à paraître chez Garnier.

29. Angélique de Saint-Jean y recourt dans une lettre à Mlle de Courcelles, affligée par la mort de la duchesse de Longueville (lettre du 22 avril 1679) : « On se trouve muet au plus fort de sa douleur ; car de qui se plaindre quand c'est Dieu qui l'a fait ? Et comment oser se plaindre pour soi, quand on envisage le bonheur que c'est pour cette princesse qui est passée d'une vallée de larmes dans la joie de son Seigneur, comme sa piété et sa pénitence donnent lieu de l'espérer ? »

30. Elle cite le Ps. XXXVIII, 13 « Je me suis tu, et je n'ai point ouvert la bouche, parce que vous [le Christ] l'avez fait », dans sa lettre du 20 août 1662 à Mme Périer, *Lettres de la mère Agnès Arnauld*, op. cit., t. II, p. 66. Des lectures sont aussi proposées. Angélique de Saint-Jean envoie à son frère Arnauld de Pomponne la *Prière pour demander à Dieu le bon usage des maladies*, de Pascal, pour le consoler du décès de ce dernier. Elle justifie en ces termes son choix (lettre du 29 août 1662) : « Il m'a semblé que c'était une peinture de l'état où vous êtes [...]. J'ai cru que l'estime que vous faisiez de l'auteur et l'utilité du sujet vous donneraient de la consolation de pouvoir vous entretenir avec lui-même après sa mort, et l'entendre vous ouvrir le fond de son cœur. »

31. « Ces pensées [celles de la foi], [...] n'empêchent pas que la nature ne souffre, puisqu'il est impossible qu'elle ne soit pas déchirée par une si rude séparation. Mais elles calment l'esprit et empêchent les raisonnements qui se présentent, qui produiraient toujours de nouvelles douleurs », écrit la mère Agnès Arnauld (*Lettres de la mère Agnès Arnauld*, op. cit., le 20 août 1662, t. II, p. 66), à Mme Périer, affectée par la mort de son frère Blaise Pascal.

32. Voir les *Constitutions du monastère de Port-Royal du Saint-Sacrement*, Mons, G. Migeot, 1665, rééd. Paris, Nolin, 2004, chap. XXIII.

33. Dans d'autres lettres, l'émotion des consolateurs/trices se manifeste dans les hyperboles : « Je suis extraordinairement touchée », écrit la mère Agnès à Pascal, à la mort de sa sœur Jacqueline, le 7 octobre 1661, *Lettres de la mère Agnès Arnauld*, op. cit., t. II, p. 11-12. L'émotion se lit aussi dans

l'expression du refus de l'épanchement : « Je vous prie de juger de l'état où je suis. Je n'entreprends pas de vous l'exprimer », écrit Jacqueline Pascal à Florin Périer, dans Pascal, *Œuvres Complètes*, lettre citée du 31 juillet 1653.

34. À M. de Tillemont, le 15 janvier 1684.

35. Angélique de Saint-Jean, à M. de Pomponne, le 29 août 1662.

36. *Ibid.*

37. *Ibid.*, Angélique de Saint-Jean, à Mlle Gallier, le 7 janvier 1684.

38. Ce point vaut aussi pour la direction spirituelle. Les images de l'« agriculture spirituelle » expriment cette coopération divine et humaine dans les lettres des abbesses. Les « germes » de la foi sont une « grâce » que les supérieures « cultivent » et développent chez les moniales, et ces mêmes « grâces » conditionnent la « récolte ». Voir aussi l'usage de cette métaphore chez François de Sales, premier directeur de la mère Angélique, dans son *Traité de l'amour de Dieu* (*Œuvres*, éd. A. Ravier, Paris, Gallimard, « Pléiade », 1969, Livre IX, chap. VII).

39. Lettre citée.

40. Le 1<sup>er</sup> octobre 1674, destinataire inconnue.

41. *Lettres de la mère Agnès Arnauld*, *op. cit.*, le 11 août 1661, t. I, p. 509.

42. Angélique de Saint-Jean, à Antoine Chertemps, après la mort de Sacy, le 16 janvier 1684.

43. Voir les *Vies édifiantes et intéressantes des religieuses de Port-Royal, et de plusieurs personnes qui leur ont été attachées*, [s.l.], Aux dépens de la compagnie, 1750-1752, 4 vol., lettre de M. Chertemps à la mère Angélique de Saint-Jean, le 5 janvier 1684, t. IV, p. 83.

44. Voir D. Reguig, *Le Corps des idées. Pensées et poétiques du langage dans l'augustinisme de Port-Royal*, Paris, H. Champion, 2007.

45. Lettre à la mère de Maurisse, le 2 mars 1671.

46. À la mère de Maurisse, extrait d'une lettre classé après celle du 2 mars 1671.

47. Lettre citée du 1<sup>er</sup> octobre 1674.

---

## AUTEUR

### AGNÈS COUSSON

Université de Bretagne Occidentale (Centre d'Étude des Correspondances et des Journaux intimes)